

NORME
INTERNATIONALE

ISO
259-2

Première édition
1994-12-15

Corrigée et réimprimée
1995-07-15

**Information et documentation —
Translittération des caractères hébreux en
caractères latins —**

**Partie 2:
(Translittération simplifiée)**

ISO 259-2:1994

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/ea306858-8132-416c-90a3-76a21e4180d/iso-259-2-1994>
Information and documentation — Transliteration of Hebrew characters
into Latin characters — 1994

Part 2: Simplified transliteration



Numéro de référence
ISO 259-2:1994(F)

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

La Norme internationale ISO 259-2 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 46, *Information et documentation*, sous-comité SC 2, *Conversion des langues écrites*.

L'ISO 259 comprend les parties suivantes:

- *Partie 1: Documentation — Translittération des caractères hébreux en caractères latins*
- *Partie 2: Information et documentation — Translittération des caractères hébreux en caractères latins: Translittération simplifiée*

La partie 1 est publiée actuellement en tant que ISO 259:1984.

Les annexes A et B de la présente partie de l'ISO 259 sont données uniquement à titre d'information.

© ISO 1994

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'éditeur.

Organisation internationale de normalisation
Case Postale 56 • CH-1211 Genève 20 • Suisse

Imprimé en Suisse

Introduction

La présente partie de l'ISO 259 fait partie d'une série de Normes internationales traitant de la conversion de systèmes d'écriture. Le but de la présente partie de l'ISO 259 ainsi que des autres normes de la série est de fournir un moyen pour la communication internationale de messages écrits, sous une forme qui permette à des hommes ou des machines de les transmettre et de les restituer de façon automatique. À cette fin, le système de conversion doit être univoque et entièrement réversible.

Cela suppose que l'on fasse abstraction de toute considération phonétique ou esthétique, ainsi que de certaines habitudes nationales: en effet, les machines exécutant le travail ignorent toutes ces considérations.

L'acceptation de la présente partie de l'ISO 259 pour la communication internationale laisse chaque pays libre d'adopter pour son propre usage une norme nationale qui soit différente, pourvu qu'elle soit compatible avec la présente partie de l'ISO 259. Le système proposé devrait le permettre et devrait être accepté pour l'usage international, si les graphies qu'il engendre sont telles qu'elles puissent être converties automatiquement dans les diverses graphies auxquelles conduit l'utilisation d'un système national quelconque, à condition qu'il soit rigoureux.

La présente partie de l'ISO 259 est utilisable par ceux qui ont pu vérifier qu'elle est rigoureusement cohérente et qu'ils peuvent l'appliquer sans ambiguïté. Le résultat obtenu ne leur permettra peut-être pas une prononciation correcte du texte original dans leur propre langue, mais il doit permettre de retrouver automatiquement la graphie originale et, donc, de la prononcer correctement à quiconque connaît la langue originale. De même, il n'est possible de prononcer correctement un texte écrit, par exemple en anglais ou en polonais, que si l'on connaît l'anglais ou le polonais.

L'adoption de normes nationales compatibles avec la présente partie de l'ISO 259 permettra, dans une publication internationale, de représenter les morphèmes de chaque langue d'une manière conforme aux habitudes du pays où elle est parlée. Cette représentation pourra être simplifiée pour tenir compte de l'étendue des jeux de caractères disponibles sur différents types de machines.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 259-2:1994

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/ea306858-8132-416c-90a3-f76a3baf480d/iso-259-2-1994>

Information et documentation — Translittération des caractères hébreux en caractères latins —

Partie 2: Translittération simplifiée

1 Domaine d'application

La présente partie de l'ISO 259 prescrit un système simplifié de translittération des caractères hébraïques en caractères latins. Cette simplification des prescriptions rigoureuses énoncées dans l'ISO 259:1984 est notamment destinée à faciliter le traitement de l'information bibliographique (catalogues, index, références, etc.).

2 Principes généraux de conversion des systèmes d'écriture

2.1 Les mots d'une langue, écrits dans un système d'écriture donné (le système converti), doivent parfois être rendus dans un autre système (le système de conversion) utilisé normalement par une autre langue. On a souvent recours à cette opération dans des textes historiques ou géographiques, dans des documents cartographiques et particulièrement dans des travaux bibliographiques, chaque fois qu'il est nécessaire d'écrire des mots fournis dans différents alphabets sous une forme qui permette l'intercalation avec d'autres mots dans un alphabet unique, de façon à rendre possible un classement alphabétique uniforme dans des bibliographies, des catalogues, des index, des listes toponymiques, etc.

La conversion des systèmes d'écriture est indispensable pour permettre la transmission univoque d'un

message écrit entre deux pays utilisant des systèmes d'écriture différents, ou échangeant un message dont l'écriture est différente de la leur. Elle doit permettre cette transmission aussi bien de façon manuelle que mécanique ou électronique.

Les deux méthodes fondamentales de conversion d'un système d'écriture sont la translittération et la transcription.

2.2 La **translittération** est l'opération qui consiste à représenter les caractères¹⁾ d'une écriture alphabétique ou syllabique par les caractères d'un alphabet de conversion.

En principe, cette conversion doit se faire caractère par caractère; chaque caractère du système graphique converti est rendu par un caractère et un seul de l'alphabet de conversion, ce qui est la façon la plus simple d'assurer la réversibilité complète et sans ambiguïté de l'alphabet de conversion dans le système converti.

Lorsque le nombre de caractères existant dans l'alphabet de conversion est moins élevé que celui de l'alphabet converti, il devient nécessaire de recourir à des digrammes ou à des signes diacritiques. On doit, dans ce cas, éviter le plus possible l'arbitraire et l'emploi de signes purement conventionnels, mais chercher à maintenir une certaine rationalité phonétique afin de rendre le système plus généralement acceptable.

1) Un caractère est un élément d'un système d'écriture, alphabétique ou non, représentant graphiquement un phonème, une syllabe, un mot, voire un trait prosodique d'une langue. Il peut être employé seul (par exemple lettre, signe syllabique, caractère idéographique, chiffre, symbole de ponctuation) ou en combinaison (par exemple accent, signe diacritique). Une lettre accentuée ou diacritée, par exemple â, è, ö, est donc un caractère au même titre que la lettre de base.

Toutefois, on doit accepter que le graphisme obtenu ne puisse pas toujours être correctement prononcé suivant les habitudes phonétiques de la langue (ou de toutes les langues) qui utilise(nt) habituellement l'alphabet de conversion. Le graphisme doit en revanche être tel que le lecteur connaissant la langue convertie puisse reconstituer sans équivoque le graphisme original et, éventuellement, le prononcer.

2.3 La **retranslittération** est l'opération qui consiste à convertir les caractères d'un alphabet de conversion dans le système d'écriture converti. C'est l'opération exactement inverse de la translittération. Elle s'exécute en appliquant les règles d'un système de translittération en sens inverse, de façon à reconstituer le texte translittéré sous sa forme originale.

2.4 La **transcription** est l'opération visant à noter la prononciation d'une langue donnée au moyen du système de signes d'une langue de conversion.

Un système de transcription repose nécessairement sur les conventions orthographiques de la langue de conversion. La transcription n'est pas strictement réversible.

La transcription peut être utilisée pour la conversion de tous les systèmes d'écriture. Elle est la seule méthode utilisable pour les systèmes non entièrement alphabétiques ou syllabiques et pour toutes les écritures idéophonographiques, comme le chinois.

2.5 Pour la **romanisation** (conversion d'écritures non latines dans l'alphabet latin), on peut utiliser soit la translittération, soit la transcription, soit un mélange des deux méthodes, suivant la nature du système converti.

2.6 Un système de conversion proposé pour l'usage international peut demander des compromis et le sacrifice de certaines habitudes nationales. Il faut donc que chaque communauté nationale d'utilisateurs accepte des concessions et s'abstienne, en tout cas, d'imposer comme allant de soi des solutions qui en fait ne sont justifiées que par ses propres habitudes (de prononciation, d'orthographe, etc.).

Lorsqu'un pays utilise deux systèmes univoquement convertibles l'un à l'autre pour écrire sa propre langue, le système de translittération ainsi mis en œuvre doit être *a priori* pris comme base du système international normalisé, dans la mesure où il est compatible avec les autres principes exposés ci-après.

2.7 Lorsque cela est nécessaire, il convient que les systèmes de conversion prévoient un équivalent pour chaque caractère, non seulement pour les lettres

mais aussi les signes de ponctuation, les chiffres, etc. Il convient que de même ils prennent en compte l'organisation de la chaîne de caractères que constitue le texte, par exemple le sens de l'écriture, et prescrivent la façon de délimiter les mots, d'utiliser les signes séparateurs, en suivant d'aussi près que possible les habitudes de la langue (ou des langues) qui utilise(nt) le système d'écriture converti.

2.8 Dans la romanisation d'une écriture qui n'a pas de majuscules, il convient de capitaliser certains mots, en suivant les usages nationaux.

3 Principes propres aux écritures alphabétiques

3.1 La conversion peut se faire à plusieurs niveaux.

Le premier niveau est celui de la **translittération rigoureuse** complètement réversible, nécessaire pour atteindre complètement les objectifs mentionnés en 2.2. La conversion applique sans exception tous les principes de la translittération. Elle n'admet pas de variantes. Il convient que les systèmes conventionnels de translittération rigoureuse soient appliqués tels quels, sans aucun changement qui réponde à des habitudes nationales ou locales de prononciation ou d'orthographe. Ils permettent la transmission internationale univoque de messages par des moyens mécaniques ou électroniques.

Pour permettre une communication internationale sans équivoque, les Normes internationales de translittération doivent appliquer en priorité les principes de la conversion rigoureuse. Elles peuvent ensuite servir de base à l'établissement de règles pour la conversion simplifiée et pour la préparation de normes nationales.

Le deuxième niveau est celui de la **conversion simplifiée**. Cette simplification peut être rendue nécessaire, par exemple par l'utilisation de machines qui n'accepteraient pas tous les caractères de l'alphabet exigés pour la conversion rigoureuse. Cette méthode de conversion peut autoriser des variations nationales ou régionales; on admet qu'elle ne permette pas une réversibilité complète. La conversion simplifiée peut faire l'objet de normes ou d'accords internationaux.

Le troisième niveau est celui de la **conversion populaire**, qui doit permettre, par exemple, que dans les journaux d'un pays les mêmes noms étrangers soient écrits de la même façon. Elle tient compte obligatoirement d'habitudes phonétiques ou graphiques et ne peut donc être que nationale.

3.2 Dans les cas où un même caractère est utilisé dans deux langues différentes écrites dans le même alphabet, ce caractère doit être translittéré de la même façon, sans tenir compte de la langue à laquelle il appartient.

3.3 Lorsque l'alphabet converti donne une forme différente au même caractère selon sa place dans le mot (comme cela se produit, par exemple, dans les alphabets arabe, hébreu ou grec), l'alphabet de conversion utilisera un seul caractère de forme invariable.

iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

[ISO 259-2:1994](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/ea306858-8132-416c-90a3-f76a3ba480d/iso-259-2-1994)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/ea306858-8132-416c-90a3-f76a3ba480d/iso-259-2-1994>

4 Tableaux de translittération

Tableau 1 — Consonnes

N°	Caractère hébraïque	Translittération en caractère latin	N°	Caractère hébraïque	Translittération en caractère latin	N°	Caractère hébraïque	Translittération en caractère latin
1	א	ʾ	16	ט	t	31	פ	p
2	ב	b	17	י	y	32	ס	s
3	בּ	ḅ	18	יײַ	y	33	סײַ	ṣ
4	ג	g	19	כ	k	34	ק	q
5	גּ	g̣	20	כּ	ḳ	35	קײַ	q̣
6	ד	d	21	ל	l	36	ר	r
7	דּ	ḍ	22	לײַ	l	37	שׁ	š
8	ה	h	23	מ	m	38	שׂ	ś
9	הּ	ḥ	24	מײַ	m	39	שׂײַ	ṣ́
10	ו	w	25	נ	n	40	שׂײַ	ṣ́
11	וּ	w	26	נײַ	n	41	שׂײַ	ṣ́
12	ז	z	27	ע	s	42	ת	t
13	זײַ	z	28	עײַ	s	43	תײַ	ṭ
14	ח	ḥ	29	ץ	ç			
15	ט	ṭ	30	ץ	p			

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 259-2:1994
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/ea306858-8132-416c-90a3-f76731a480d/iso-259-2-1994>

Tableau 2 — Voyelles

N°	Caractère hébraïque	Translittération en caractère latin	N°	Caractère hébraïque	Translittération en caractère latin
44	ֿ	a	51	וְ	ŵ
45	ֿ	a	52	וְ	ŵ
46	ֿ	e	53	ֿ	a
47	ֿ	e	54	ֿ	e
48	ֿ	i	55	ֿ	o
49	ֿ	o			
50	ֿ	u			

iTeH STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 259-2:1994
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/ea305858-8132-416c-90a3-f76a3ba480d/iso-259-2-1994>

NOTE – Le caractère séwa' ֿ n'est pas restitué.